

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 22 Février 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : PROCES-VERBAL DE REUNION

DATE DE CONVOCATION : 15 FEVRIER 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 5 MARS 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

| | |
|--------------------------------------|---|
| <u>Étaient présents :</u> | André FONTANA ayant la procuration de Bernard DEPAILLAT, Gérald LIOUVILLE ayant la procuration de Clément VERDELET, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET (départ à la 2018-02-19), Jean-Luc STAROSSE ayant la procuration d’Olivier HEYOB, Emmanuel PAYEUR ayant la procuration de Mustapha ADRAYNI, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX ayant la procuration de Jean-François SEGALT, Laurent GUYOT ayant la procuration de Christine ASSFELD LAMAZE, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de Patrice KNAPEK, Christophe MAURY ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI, Isabelle GUILLAUME ayant la procuration de Fatima EZAROIL, Jean-Robert GORCE (départ à la 2018-02-08), Philippe MONALDESCHI, Bruno BECK ayant la procuration d’Isabelle GASPARD, Damien BRASSEUR (départ à la 2018-02-02), Roger JOUBERT, Chantal PIERSON ayant la procuration de Damien BRASSEUR à compter de la 2018-02-02, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE (départ à la 2018-02-12), Elisabeth GILET ayant la suppléance de Kristell JUVEN, Jorge BOCANEGRA ayant la procuration de Catherine BRETENOUX, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Michèle PILOT ayant la procuration de Malika GHAZZALE, Michel NOISETTE, Alain BOURGEOIS ayant la procuration de Lydie LEPIOUFF, Guy SCHILLING ayant la procuration de Gérard HOWALD, Marie VIOT ayant la procuration de Catherine GAY, Pascal MATTEUDI, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Christelle AMMARI, Denis PICARD, Jean Pierre COUTEAU, Thomas MIGOT (départ à la 2018-02-02), André FONTAINE, Dominique PERRIN ayant la procuration de Fabrice DE SANTIS, André MAGNIER, Bernard DROUIN ayant la procuration de Régis MATHIEU, Jean-Louis CLAUDON ayant la procuration d’Alde HARMAND, Thierry COLLET. |
| <u>Étaient excusés :</u> | Yolande AGRIMONTI, Patrice KNAPEK, Isabelle GASPARD, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, Bernard DEPAILLAT, Kristell JUVEN, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Claudine CAMUS, |
| <u>Avis de procuration :</u> | Pour la 2018-02-01 : 18 avis procuration ; de la 2018-02-02 à la fin : 19 avis de procuration. |
| <u>Avis de suppléance :</u> | Du début à la fin : 1 avis de suppléance. |
| <u>Secrétaire de séance :</u> | Guy SCHILLING |
| <u>Nombre de présents :</u> | 2018-02-01 : 48 présents ; de la 2018-02-02 à la 2018-02-07 : 46 présents ; de la 2018-02-08 à la 2018-02-11 : 45 présents ; de la 2018-02-12 à la 2018-02-18 : 44 présents ; de la 2018-02-19 à la fin : 43 présents. |
| <u>Nombre de votants :</u> | 2018-02-01 : 66 votants ; de la 2018-02-02 à la 2018-02-07 : 65 votants ; de la 2018-02-08 à la 2018-02-11 : 64 votants ; de la 2018-02-12 à la 2018-02-18 : 63 votants ; de la 2018-02-19 à la fin : 62 votants. |

Le Président accueille les délégués communautaires et rappelle que la majeure partie de la séance sera consacrée au Débat d’Orientation Budgétaire, pour lequel il invite à une large participation et des échanges constructifs.

Il est procédé à l’appel. Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.

Désignation du secrétaire de séance : Guy SCHILLING.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 25 janvier 2018 est approuvé à l’unanimité.

Fabrice CHARTREUX indique que les éléments présentés visuellement sur les écrans pour servir de support au débat sont issus du Rapport d'Orientations Budgétaires transmis aux délégués avec la convocation.

Il souligne que 2018 s'annonce comme une année charnière, avec de nouvelles compétences et la concrétisation de sujets et d'opérations majeures. C'est aussi une année de transition avec l'amorçage des diminutions du FPIC et des dotations, qui deviendront significatives en 2019. Il appelle donc à la prudence dans les choix de gestion, mais aussi à la détermination pour mener à bien les projets et rester un territoire attractif pour les habitants et les acteurs de l'économie.

Il annonce qu'une augmentation de la fiscalité – dont les taux n'ont pas évolué depuis 10 ans (hors modifications issues des fusions) – sera proposée pour 2018. Le fonds de solidarité sera quant à lui soumis à débat dans le cadre de la compétence petite enfance sur laquelle il faudra statuer avant la fin de l'année et les attributions de compensation seront remises à plat collégialement. Un débat sera également à prévoir en cours d'année pour examiner la possibilité de conventionner avec les communes pour l'instauration d'une juste répartition des nouveaux produits fiscaux issus des zones communautaires pour lesquelles la communauté a assumé les aménagements. Autant de sujets qui contribueront à l'élaboration du pacte financier et fiscal communes-communauté.

Il souligne enfin que l'intercommunalité est avant tout l'échelle de réalisation d'actions structurantes qui ne peuvent se faire à l'échelon communal, tant pour ce qui concerne l'aménagement du territoire que le portage d'équipements ou d'infrastructures.

Le Président conclut ces propos introductifs en notant que malgré sa taille et les compétences imposées à la collectivité, la communauté de communes doit rester agile et maître de ses choix, dans une relation communes-communauté constructive et responsable.

Les éléments de contexte national sont exposés :

P. MONALDESCHI expose les principales informations concernant la **réforme de la taxe d'habitation** : le dégrèvement progressif prendra effet à 100% en 2020 et va toucher environ 80% des foyers fiscaux. La compensation effectuée par l'Etat pour les collectivités locales est calculée sur la base de 2017.

L. GUYOT donne des précisions sur le report de la **compétence EAU** : le transfert à l'intercommunalité est toujours censé intervenir au 1^{er} janvier 2020, sauf si une minorité de blocage s'exprime contre (au moins 25% des communes représentant 20% de la population). La CC2T a engagé une étude sur l'eau et l'assainissement, dont la phase diagnostic arrive bientôt à son terme. La phase analyse est enclenchée, afin de permettre aux communes d'avoir des éclairages utiles qui leur permettront de se prononcer fin 2018 ou début 2019. Cette étude est suivie par un comité technique et un comité de pilotage, en lien avec le bureau d'études. Un groupe de travail s'est également constitué.

F. CHARTREUX insiste sur l'importance de cette démarche collégiale et progressive ; un sujet de cette envergure se construit aussi grâce aux échanges qui permettent de nourrir les décisions à venir.

JF SEGALT souhaite savoir comment est composé le groupe de travail et si l'on pourra avoir une idée précise de l'évolution des coûts induits par un transfert de compétences, compte tenu des grandes disparités tarifaires existant aujourd'hui sur le territoire.

L. GUYOT indique que le groupe de travail est composé de membres issus des comités technique et de pilotage, qui ont exprimé la volonté d'approfondir le sujet, dans un format où le bureau d'études n'est pas présent. L'analyse des coûts et leur mise en perspective font bien partie de la mission confiée au prestataire. Il précise également que, même assumée à l'échelle intercommunale, les modes de gestion de la compétence eau peuvent être diversifiés (régie, DSP, marché de prestation...) si c'est la solution la plus adaptée aux réalités et aux besoins du territoire.

A. MAGNIER ajoute que ce sujet est sensible aussi pour les habitants et qu'en cas d'évolution des tarifs, il faudra être en mesure de l'expliquer et de mettre en place un niveau de service à même de justifier le coût.

F. CHARTREUX conclut sur ce sujet en rappelant que les questions posées et la sensibilité du sujet confortent l'idée qu'il est essentiel de bien le travailler en amont, de favoriser les échanges et d'aborder toutes les zones d'inquiétude et de questionnement avant de prendre une décision.

P. MONALDESCHI présente les **points essentiels des lois de finances**, à savoir la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives et la diminution à venir des concours de l'Etat.

Les éléments de contexte local sont également précisés :

F. CHARTREUX rappelle les nouveaux champs de compétences assumés par la CC2T à compter de 2018 : la GEMAPI qui représente dès 2018 un coût annuel de 48 000 € amené à rapidement évoluer, la MOBILITÉ, qui restera neutre financièrement pour les ménages car financée par le Versement Transport et la billettique, le NUMERIQUE qui représente une charge financière de près de 2,3 M€ pour la CC2T étalée entre 2019 et 2023, et la Politique locale du commerce d'intérêt communautaire qui implique une dépense annuelle de près de 145 K€ pour le dispositif FISAC et le poste de manager de territoire.

Concernant la mobilité, **JF SEGAULT** souhaite savoir si des scénarii ont été pensés pour les secteurs ruraux, afin d'assurer un service aux habitants, ajoutant que le Département, quand il gérait les transports scolaires, avait ouvert la possibilité qu'il soit utilisé aussi par les habitants, mais cela n'était en réalité possible que sous réserve qu'il reste de la place dans le bus.

J. BOCANEGRA confirme que la réflexion est bien engagée pour la mise en place de solutions de mobilité en milieu rural. D'autres territoires le pratiquent et ont mis en place des moyens alternatifs au bus. L'utilisation des transports scolaires reste aussi un appui possible.

C. MANET, rappelant que le versement transport va être prélevé dès 2018, demande quand les services de mobilité seront opérationnels, considérant qu'il devrait y avoir concomitance entre le prélèvement de la taxe et la mise en place opérationnelle du service.

J. BOCANEGRA précise que le versement transport prélevé en 2018 sera dédié au financement des études préalables aux solutions qui seront déployées dès 2019. La préparation des nouveaux marchés élargis du STAT en fait partie, mais aussi les études préalables aux aménagements à réaliser aux abords de la Gare de Toul, ainsi que celles dédiées aux opérations de mobilité alternative en milieu rural.

F. CHARTREUX ajoute que 3 rencontres sont prévues avec le monde l'entreprise pour apporter de l'information sur ce que fait la communauté de communes et échanger sur la question de la mobilité.

Il rappelle aussi que tout ne peut pas se faire en un jour et que pour pouvoir avancer sur les études préalables qui sont nécessaires, il faut pouvoir mobiliser des moyens.

A. FONTANA demandant si, avec le versement transport récupéré sur l'ensemble du territoire, il sera possible de mener des actions de mobilité dans tous les villages, **F. CHARTREUX** confirme que c'est tout l'objectif de cette prise de compétence à l'échelle intercommunale.

Concernant les décisions à prendre avant le 1^{er} janvier 2019, **F. CHARTREUX** rappelle que 2 sujets importants doivent faire l'objet d'une attention particulière : la compétence enfance jeunesse avec le devenir du fonds de solidarité et le Plan climat air énergie territorial (PCAET), pour lequel une réalisation mutualisée à l'échelle du Pays est envisagée.

Concernant le fonds de solidarité, le Président propose de l'affecter à l'exercice de la compétence petite enfance/enfance par la CC2T et donc de supprimer progressivement le versement aux communes tel qu'il existe aujourd'hui.

D. BRASSEUR note qu'il sera nécessaire de bien clarifier sur quelle tranche d'âge la CC2T interviendra demain, car les conséquences financières pour les communes et la communauté seront différentes.

Sur ce point, **D. PICARD** précise que l'étude menée et les réflexions du groupe de travail ont porté jusqu'à présent exclusivement sur les modes d'accueil des 0-3 ans. Pour le reste, si le sujet est ouvert, il n'est pas à l'étude actuellement.

C. MANET faisant part de son souhait d'être destinataire des conclusions de cette étude, **F. CHARTREUX** confirme qu'elles seront envoyées à tous les délégués.

Concernant le PCAET, **O. HEYOB** précise qu'il s'agit d'une obligation légale pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. La mise en place de ce plan suppose la réalisation préalable d'un diagnostic territorial et la détermination d'un plan d'actions. Il souligne également que diverses démarches sont déjà engagées sur le territoire dans cette thématique (aides à la rénovation énergétique des logements, mobilités douces...).

A. BOURGEOIS souhaitant savoir quels sont les indicateurs de mesure notamment sur la qualité de l'air, **O. HEYOB** indique que cette question sera intégrée dans la démarche d'étude. **JP COUTEAU** précise par ailleurs que le PCAET fait partie également des données à intégrer dans le PLUi.

L'évolution des principaux indicateurs financiers de la CC2T sont présentés par **P. MONALDESCHI** : épargne brute, épargne nette, capacité de désendettement.

Concernant les ressources fiscales, **JF SEGAULT** demandant si la collectivité a connaissance du nombre de foyers qui seront concernés par le dégrèvement de taxe d'habitation, **P. MONALDESCHI** indique que la collectivité n'a pas encore ces données.

Concernant le Fonds national de Péréquation des ressources InterCommunes (FPIC), **P. MONALDESCHI** présente les données prévisionnelles de 2018 à 2020, pour les communes et la communauté, dans l'hypothèse où le territoire est amené à perdre progressivement le bénéfice du FPIC et à devenir contributeur à compter de 2020.

C. MANET observant que ces données chiffrées vont aussi dépendre des orientations qui seront prises par les communes et la communauté dans le pacte financier et fiscal, **P. MONALDESCHI** rappelle qu'au vu de la situation actuelle et sans modification significative globale de la fiscalité du territoire, les communes et la communauté seront confrontées à la perte du FPIC. **F. CHARTREUX** ajoute que les communes sont en effet restées assez réservées sur une évolution de leur fiscalité, ce qui peut se comprendre au vu des incertitudes qui demeurent sur les effets à en attendre pour le bénéfice du FPIC.

C. MANET notant que si les communes perdent le bénéfice du FPIC, elles seront probablement contraintes à augmenter de toute façon leur fiscalité pour combler leur perte de recettes, **F. CHARTREUX** confirme que c'est un scénario possible et que le sujet, quoi qu'il en soit, n'est pas clos.

L'évolution des dotations de l'Etat est présentée par **P. MONALDESCHI** : une diminution significative est attendue à compter de 2019.

La structure des dépenses de fonctionnement et leur répartition sont également présentées par **P. MONALDESCHI**.

Concernant le SDIS, dont la contribution 2018 s'élève à plus de 1,5 M€, **JF SEGAULT** souhaite savoir si des réponses ont été obtenues sur le désengagement du SDIS pour les opérations de vérification des bornes incendie et une potentielle diminution de la contribution versée. **F. CHARTREUX** indique que la question a été relayée auprès du SDIS depuis plusieurs mois, aucune réponse n'a été donnée à ce jour, mais une rencontre est prévue prochainement avec le Président du SDIS sur ce sujet.

D. BRASSEUR note que, concernant les dépenses de personnel, les créations de postes en assainissement et la reprise du personnel du STAT pour la mobilité n'impactent pas en réalité le budget général, puisqu'il s'agit de postes affectés à des budgets annexes autonomes qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

F. CHARTREUX confirme ce point tout en ajoutant que la présentation de ces dépenses dans la vision globale des budgets permet d'avoir une vision d'ensemble de ce qui relève de l'intercommunalité, même si en effet le financement des postes n'est pas le même.

Les orientations budgétaires sont présentées par **F. CHARTREUX** :

1/ Maîtriser le budget de fonctionnement

- ⇒ *Limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1% par an (Hors impact compétences nouvelles et élargissement périmètre assainissement)*
- ⇒ *Faire des économies lorsque cela est possible (Service mutualisé TDLU à revoir par exemple)*
- ⇒ *Opter pour la sobriété financière et l'optimisation des choix de gestion pour la compétence mobilité*
- ⇒ *Tenir compte de l'élargissement du périmètre de gestion du service assainissement (adaptation des moyens humains indispensable : cf. délibération n°2018-02-15)*
- ⇒ *Poursuivre l'amélioration du service OM et la restitution aux contribuables du produit des efforts réalisés (une diminution du taux de TEOM sera proposée en 2019).*
- ⇒ **Et aboutir à un pacte fiscal et financier communes-communauté**
 (Remise à plat des AC, devenir du fonds de solidarité, possibilité de partage des produits fiscaux issus des ZAE communautaires)

2/ Adapter la fiscalité

- ⇒ *Rappel : pas d'augmentation en 10 ans (hors modifications issues des fusions)*
 - ⇒ *Prendre en compte les contraintes financières de la communauté issues à la fois des baisses de dotations de l'Etat et des nouvelles compétences à assumer (GEMAPI, transfert ZAE, Numérique)*
 - ⇒ *Nécessité d'améliorer les ressources de la communauté, de façon mesurée*
 - ⇒ *Cibler la taxe sur le foncier bâti, qui impacte autant les ménages que les entreprises et dont le taux EPCI est aujourd'hui très bas : 0,759 % taux moyen pondéré en 2017*
 - ⇒ *Proposition : taux de TFB 2018 à 1,30%, qui sera soumise au vote de l'assemblée au moment du vote des budgets primitifs (CC 05 avril 2018)*
- NB : moyenne nationale taux TFB des Com. de communes à fiscalité pro. unique : 1,55%*

F. CHARTREUX souligne ainsi qu'une adaptation de la fiscalité est nécessaire pour tenir compte des nouveaux champs de compétence à assumer et au vu des contraintes financières qui s'annoncent. JF SEGAULT demandant à combien s'élève la recette fiscale supplémentaire liée à l'augmentation de la taxe sur le foncier bâti (TFB), **P. MONALDESCHI** précise que le montant est évalué à environ 275 000 €.

C. MANET observe que les communes ont aussi des contraintes financières comparables et demande comment elles vont pouvoir agir de leur côté, car il semble difficile de cumuler les augmentations fiscales.

F. CHARTREUX prend acte de cette observation mais rappelle que le sujet porté ici par l'assemblée est celui du devenir de la communauté. Cela étant, il note que cette remarque conforte l'importance du Pacte financier et fiscal.

T. BAUER considérant que l'augmentation de la TFB ne va servir qu'au financement du fonctionnement et pas de l'investissement, **F. CHARTREUX** rappelle que la fiscalité des ménages est utilisée pour financer les services rendus aux habitants, dont certains vont être très significatifs dans les années à venir, la fibre notamment. Il rappelle aussi que la fiscalité économique est pour l'essentiel réutilisée pour l'économie du territoire.

3/ Faire des choix stratégiques pour la communauté

Le tableau de bord figurant aux pages 21 et 22 du rapport d'orientation budgétaire recense les principales opérations déjà engagées, qui concourent au développement et à l'attractivité du territoire (Mobilité, Numérique, PLUi, Plan Climat Air Energie, ZAE, Maison du tourisme, étude EAU, GEMAPI, programme pluriannuel assainissement et OM, petite enfance, OPAH, aides au milieu associatif, schéma de mutualisation, coopération décentralisée...).

D'autres opérations, en cours de réflexion, devront faire l'objet de choix :

- *Évolution du centre aquatique Ovide*
- *Devenir du centre nautique (Aviron) aujourd'hui porté par la Ville de Toul*
- *Plus globalement, examen des besoins du territoire en termes d'équipements structurants*

Concernant les opérations en cours de réflexion, **F. CHARTREUX** précise que des débats ont déjà été engagés, notamment au sein de la commission des Maires, pour parvenir à déterminer ce qui relève de l'intercommunalité et ce qui ne présente pas d'intérêt communautaire.

La présentation du projet d'évolution du centre aquatique Ovide est faite par **E. PAYEUR**.

A. FONTANA demandant s'il est réaliste d'envisager un tel projet au vu des inquiétudes sur les perspectives financières, **F. CHARTREUX** indique que la question se pose en effet. Mais aujourd'hui la fréquentation du centre aquatique arrive à saturation sur la majorité des créneaux horaires et, autour de la CC2T, de nouveaux centres aquatiques vont sortir de terre, avec des équipements attrayants pour le public. Il est donc important de rester attractif et de ne pas perdre en fréquentation. Il rappelle que la réalisation de cet équipement, lancée il y a 10 ans, était un réel défi au moment où les élus en ont pris la décision. Le défi a été relevé et Ovide est un succès qu'il faut préserver. **E. PAYEUR** ajoute que les usagers sont en attente de ces évolutions sur la réalisation d'un 2^{ème} bassin ludique et d'un espace de wellness et qu'il s'agit avant tout d'une mission de service public à satisfaire.

Concernant la réhabilitation de la base nautique abritant actuellement le club d'aviron, et propriété de la Ville de Toul, **F. CHARTREUX** précise qu'il ne s'agirait pas, pour la CC2T, de gérer le site, mais de porter les travaux de réhabilitation si le sujet est jugé suffisamment structurant pour le territoire pour être assumé à l'échelle intercommunale.

C. MANET note qu'il s'agit d'une discipline unique pour le territoire et que la même question se pose pour le club de rugby à la recherche d'un terrain correctement équipé. **F. CHARTREUX** indique qu'en effet, la réflexion est valable pour d'autres projets de nature comparable et que la question du rugby se pose effectivement.

C. PIERSON remarquant que la réhabilitation de la base nautique pourrait être portée par le Syndicat Mixte Grand Toulais (SMGT) qui exerce déjà ce type de compétence pour le stade Valcourt, **F. CHARTREUX** souligne qu'il ne serait pas normal que la CC de Colombey co-finance un tel projet par le biais du SMGT au vu du faible impact de cet équipement pour les habitants de cette communauté.

C. LALANCE remarque qu'un investissement de 1,4 M€ porté par la seule CC2T semble disproportionné par rapport au nombre d'adhérents, chiffré à une centaine.

Sur ce point, **F. CHARTREUX** précise que des co-financements sont sans doute possibles mais qu'ils ne sont pas évalués à ce stade, ajoutant que l'envergure financière du projet doit de toute façon être revue. Il rappelle que la 1^{ère} question qui se pose à ce stade et qui doit être tranchée est de savoir si l'on considère que le projet est d'intérêt communautaire ou pas.

A. BOURGEOIS défend l'idée que le développement et la promotion du sport sont des sujets d'importance pour l'attractivité du territoire dans son ensemble.

D. PERRIN demandant qui subventionne l'activité du club d'aviron, **F. CHARTREUX** indique que des subventions de fonctionnement lui sont versées chaque année, notamment par la ville de Toul et qu'elles ont vocation à perdurer, ajoutant que ce n'est pas le rôle de la CC2T.

Revenant sur la question d'un portage éventuel par le SMGT, **J. BOCANEGRA** considère qu'il faut être très vigilant sur ce sujet car, de façon similaire, le SMGT pourrait tout aussi bien être mobilisé pour financer des équipements sportifs et de loisirs comme la base de Favières, étant précisé que la CC2T porte plus de 80% des dépenses engagées par le SMGT.

C. MANET notant que la question de l'utilité du SMGT se pose, **F. CHARTREUX** indique qu'il s'agit d'un autre sujet dont il faudra débattre le moment venu.

P. MATTEUDI demande si, dans la mesure où la CC2T prend à sa charge de plus en plus de projets structurants, cette logique pourrait aussi être valable pour la culture, prenant comme exemple la salle de l'Arsenal dont le rayonnement aurait pu être regardé comme d'intérêt communautaire. **F. CHARTREUX** observe qu'il s'agit d'une question délicate mais que sur le fond, le raisonnement est logique. Concernant la salle de l'Arsenal, il rappelle que ce choix a été fait par la commune de façon indépendante mais qu'à l'avenir, le sujet pourrait être posé.

Concernant la communication, **D. BRASSEUR** regrette que ce sujet reste le parent pauvre au niveau des moyens mobilisés, notamment les moyens humains. Il rappelle que ce sujet était pourtant au cœur des préoccupations du nouvel exécutif et qu'il est important de se doter de moyens permettant de porter une communication plus transversale et valorisée.

F. CHARTREUX prend note de cette remarque tout en rappelant qu'en 2017 des chantiers importants ont été menés, comme celui du nouveau site internet ou encore les réunions territorialisées organisées dans les communes. Cela étant, la problématique est complexe et ne doit pas être négligée tant en termes de moyens humains que financiers et d'animation. La réflexion se poursuit et le sujet reste ouvert, car des améliorations sont en effet souhaitables.

Le débat d'orientation budgétaire étant terminé, le Président invite au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2018 engagé à partir du rapport d'orientations budgétaires transmis avec la convocation.

(Ont participé au DOB mais ont quitté la salle avant le vote validant la présentation : J.F. SEGAULT, A. HARMAND, L. LEPIOUFF, Ch. ASSFELD-LAMAZE, O. HEYOB, F. DE SANTIS, L. LALEVEE, M. GHAZZALE, M. ADRAYNI, F. EZAROIL, E. MANGEOT.)

2018-02-02 – FINANCES (7.10) – DETERMINATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité, Messieurs FONTANA (ayant la procuration de M. DEPAILLAT), COCUSSE et MANET s'abstenant.

2018-02-03 – FINANCES (7.1) - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DOTE DE L'AUTONOMIE FINANCIERE ET ASSUJETTI A LA TVA

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-02-04 – FINANCES (7.7) – VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRESORERIE TEMPORAIRE AU BUDGET ANNEXE AUTONOME DE L'ASSAINISSEMENT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-02-05 – FINANCES (7.10) – CREATION D'UN BUDGET ANNEXE DE LA MOBILITE, DOTE DE L'AUTONOMIE FINANCIERE ET ASSUJETTI A LA TVA

Délibération présentée par **B. BAGARD**, adjoint à la commune de Velaine-en-Haye, membre de la commission mobilité.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée à la majorité, Messieurs COCUSSE et FONTANA (ayant la procuration de M. DEPAILLAT) votant contre.

2018-02-06 – FINANCES (7.10) – SUIVI BUDGETAIRE ET ASSUJETTISSEMENT A LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE D'OPERATIONS D'AMENAGEMENT DE ZONE D'ACTIVITE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-02-07 - COMMANDE PUB. (1.1) – COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, déclare avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics et bons de commande ci-avant indiquées, prises par le Président ou son représentant.

2018-02-08 - VŒUX ET MOTIONS (9.4) – MOTION POUR LA GRATUITE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Délibération présentée **B. DROUIN**, Maire de Francheville et membre de la commission mobilité.

Questions et observations de l'assemblée :

T. BAUER indique qu'il reste assez perplexe sur le choix financier qui risque d'être fait par la Région, car le maintien et la généralisation de la gratuité du transport scolaire est sans doute très lourd. **D. PERRIN** considère pour autant qu'il est important de voter cette motion demandant le maintien de la gratuité.

J. BOCANEGRA ajoute que cette motion n'a pas de caractère politique, mais qu'il s'agit d'un acquis pour les habitants de Meurthe-et-Moselle, dont la portée revêt un intérêt social et solidaire.

M. PILOT rappelle que les communes ont déjà fort réagi au moment de la suppression de la prise en charge du transport méridien par le conseil départemental et qu'elles risquent de la faire encore plus si la gratuité du transport scolaire est supprimée et qu'il est donc important de faire entendre la voix de la collectivité pour le maintien de cette gratuité.

Après ces échanges, il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité, Messieurs MANET, FONTANA (ayant la procuration de M. DEPAILLAT), BAUER, COCUSSE et Madame LALANCE s'abstenant.

2018-02-09 - VŒUX ET MOTIONS (9.4) – MOTION EN FAVEUR DE LA GARE TGV LORRAINE DE VANDIERES

Délibération présentée par **B. FABING**, Maire de Choley-Ménillot et membre de la commission mobilité, qui remercie l'initiative de J. BOCANEGRA et F. CHARTREUX permettant à des délégués de prendre part à la présentation de délibérations communautaires qu'ils ont travaillées en commission.

Questions et observations de l'assemblée :

A. COCUSSE demandant si un référendum n'a pas déjà eu lieu sur ce sujet, **J. BOCANAGRA** précise qu'il s'agissait d'une consultation, **F. CHARTREUX** ajoutant que les collectivités continuent à être invitées à s'exprimer sur ce sujet qui n'est pas encore clos.

Après cet échange, il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité, Messieurs COCUSSE et FONTANA (ayant la procuration de M. DEPAILLAT) s'abstenant.

2018-02-10—DELEGATIONS DE FONCTIONS (5.4) - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

2018-02-11 - DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) - AGREMENTS DE CESSION - ZAC THOUVENOT-BAUTZEN-POLYGONE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-02-12 - FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) – CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-02-13 - FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) – CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE RISQUES PREVOYANCE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-02-14 – FONCTION PUBLIQUE (4.2.1) - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – DELIBERATION DE PRINCIPE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-02-15 – FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION DE POSTES – POLE ENVIRONNEMENT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée à la majorité, Monsieur FONTANA (ayant la procuration de M. DEPAILLAT) votant contre.

2018-02-16 - FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – COMPETENCE MOBILITE – TRANSFERT DE PERSONNEL

Délibération présentée par **Isabelle GUILLAUMÉ**, adjointe à la commune d'Ecrouves, membre de la commission mobilité.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée à la majorité, Monsieur COCUSSE votant contre.

2018-02-17 - FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - RATIO PROMU-PROMOUVABLES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-02-18 - FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENT DE GRADE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-02-19 - ENVIRONNEMENT (8.8) – CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL LIEE A LA REALISATION D'UN PROJET D'ETABLISSEMENT DE SOINS « LES BOUCLES DE LA MOSELLE » SUR LA COMMUNE DE TOUL

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-02-20 – ENVIRONNEMENT (8.8) – ACCEPTATION DE LA RETROCESSION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES DU LOTISSEMENT DU HAMEAU DE BOIS-LE-COMTE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-02-21 – DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) – ZAC KLEBER – AGREMENTS DE CESSION

Questions et observations de l'assemblée :

T. BAUER demandant s'il est possible de connaître le nom ou au moins l'activité des entreprises qui acquièrent des terrains sous couvert d'une SCI, **F. CHARTREUX** indique qu'il s'agit, à ce stade d'informations confidentielles, qui le resteront tant que l'acte notarié d'achat ne sera pas officialisé.

Après cet échange, il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

CALENDRIER

| | |
|------------------------------|--|
| 22 mars 2018 – 18h00 | Commission des Maires |
| 05 avril 2018– 18h00 | Conseil communautaire (Budgets) |
| 18 avril 2018 – 18h00 | Rendu diagnostic PLUi |
| 19 avril 2018 – 18h00 | Commission développement éco |
| 17 mai 2018- 18h00 | Commission service public |
| 24 mai 2018- 18h00 | Commission OM |
| 31 mai 2018 – 18h00 | Commission assainissement |
| 07 juin 2018- 18h00 | Commission des Maires |
| 21 juin 2018 – 18h00 | Conseil communautaire |